



Convocation du 17 novembre 2022

Délibération 2022-05-03

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 25 novembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient excusés : Jean-Yves Hugon

Ont donné pouvoir : Nadine Bellurot à Mireille Duvoux et Gil Avérous à Claude Doucet

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, le Syndicat Mixte du Château de Valençay souhaite contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000€ sur un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Considérant que le quorum est atteint,

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

Article 1 : Le Comité Syndical approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès d'un organisme bancaire d'un montant maximum de 500 000 Euros.

Article 2 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 euros.

Article 3 : Le Comité Syndical autorise le Président à effectuer les tirages à intervenir et les remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET.



La secrétaire de séance,
Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 30/11/2022
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.